

Section V - RECORDS

1. HOMOLOGATION DES RECORDS PROVINCIAUX, NATIONAUX ET INTERNATIONAUX

Puisque la règle du 1,0 kg est en vigueur depuis le 1^{er} septembre 2005 au Québec, afin de simplifier l'opération de l'ajustement des records du Québec de divers niveaux, les records du Québec devront être battus au kilo supérieur. Il y aura donc des records battus par 0,5 kg au départ pour s'ajuster par la suite au kilo.

EXEMPLE : RECORD FÉMININ DU QUÉBEC - JUNIOR

48 KG	ARRACHÉ	Karine Turcotte	EST	62.5 kg	01-08-1998
69 KG	ARRACHÉ	Isabelle Delisle	RIS	85.0 kg	21-11-1995

Chez les 48 kg, le prochain record établi sera de 63,0 kg et par la suite 64 kg etc... selon les règles de l'IWF. Pour d'autre, comme celui des 69 kg de Mme Delisle, la règle du 1,0 kg s'applique immédiatement (86,0 kg – 87,0 kg etc...).

A Comment faire reconnaître un record ?

- 1.1 S'assurer que la compétition est bien sanctionnée (ce règlement est valable pour toute compétition même s'il n'y a pas de record).
 - 1.1.2 S'assurer que les officiels en place sont du niveau suivant :
 - Record provincial : Un minimum de 2 arbitres de niveau provincial est exigé.
 - Record canadien : Un minimum de 2 arbitres de niveau national est exigé.
 - Record du Commonwealth ou international : Un minimum de 2 arbitres de niveau international # 2 est exigé.
 - 1.1.3 À l'exception des records de compétition, c'est-à-dire, des records qui ne peuvent être brisés qu'une fois par année lors de la tenue de ce dit championnat (ex. : Finales des Jeux du Québec, Jeunes Louis Cyr), tout record doit être enregistré d'abord sur une feuille d'homologation provinciale que vous trouverez ci-après dans la section bleue. Ces formulaires doivent être retournés au bureau de la Fédération pour être signés par le directeur provincial.

C'est le devoir du secrétaire de compétition de voir à ce que les demandes soient complétées, signées convenablement et acheminées au bureau de la FHQ soit par l'entremise du directeur de compétition pour un championnat provincial ou, en les faisant parvenir personnellement à la Fédération.
 - 1.1.4 Il est autorisé de changer les officiels lors de la tentative d'un record en tenant compte des règlements pré-cités.
- 1.2 Lors des compétitions provinciales directement organisées par la Fédération, les records provinciaux sont automatiquement reconnus. Il en est de même pour tous les

nouveaux records provinciaux qui sont réalisés dans le cadre de compétitions canadiennes ou internationales.

- 1.3 Dans le cas des records canadiens, le formulaire doit parvenir aux bureaux de la Fédération du Québec où le directeur provincial devra apposer sa signature et le faire parvenir à la Fédération Haltérophile Canadienne (CWFHC).

POLITIQUE DES RECORDS CANADIENS - CWFHC	Adopté le 18 mai, 2001 Révisé le 17 mai, 2002
TITRE: CWFHC RECORDS CANADIENS	
OBJECTIF : RECONNAÎTRE LES SUCCÈS INDIVIDUELS DES ATHLÈTES.	
<p>POLITIQUES :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) La CWFHC homologuera les meilleurs leviers réussis par des athlètes canadiens dans chacune des catégories de poids corporel, à l'arraché, l'épaulé-jeté et au Total. 2) La CWFHC homologuera les records pour les hommes et les femmes dans les groupes d'âge junior et senior. 3) La CWFHC homologuera seulement les leviers réussis lors de compétitions organisées et régies selon les règles de l'IWF et sujettes à des contrôles antidopage lors de compétitions provinciales / territoriales ou de plus haut niveau. 4) La CWFHC homologuera seulement les records établis selon ces conditions à compter du 1^{er} janvier 1990. 	

B Les différents records reconnus sont les suivants :

Records pouvant être homologués qu'à leur compétition respective :

- Records des Jeunes Louis Cyr (H & F)
- Records des Finales des Jeux du Québec (H & F)

Records pouvant être homologués à toute compétition provinciale :

- Records du Québec 15 ans et moins (H)
- Records du Québec 17 ans et moins (H)
- Records du Québec junior (H & F)
- Records du Québec senior (H & F)

- Records canadiens junior (H & F)
- Records canadiens senior (H & F)

- Records du Commonwealth junior (H & F)
- Records du Commonwealth senior (H & F)

(Nous vous référons également à la page G-3 du manuel des officiels ; Comment faire reconnaître un record ?)